



TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES Année scolaire 2014 - 2015

Fiche d'inscription individuelle

Date limite des inscriptions : vendredi 27 juin 2014

Nom et Prénom de l'enfant:

Classe à la rentrée 2014:

Né(e) le:

Nom et adresse des parents:

.....

.....

Téléphone: Mobile:

Courriel:

Mon enfant participera au TAP:

- Pour les **maternelles**: les jeudis de 13h30 à 16h30 Oui Non

- Pour les **primaires**: les mardis de 15h00 à 16h30 Oui Non

les vendredis de 15h00 à 16h30 Oui Non

- Je souhaite que mon enfant participe aux études surveillées Oui Non

Une fiche d'inscription complémentaire aux TAP vous sera transmise avec le dossier périscolaire avant la fin de l'année scolaire. Vous serez par ailleurs informés des activités prévues et de leurs déroulement avant la rentrée de septembre.

Pour plus d'informations : www.andelnans.fr

Fiche d'inscription à remplir et à remettre pour le **27/06/2014**, délai de rigueur :

- Au secrétariat de la Mairie

- Par courrier :

Mairie d'Andelnans
5, rue Ehlinger
90400 ANDELNANS

- Par courriel :

coordinateur@andelnans.fr

Au vu des simulations financières établies par les services de la commune, le Conseil municipal a défini et voté une participation annuelle des familles :

Quotient familial	Tarifs par an et par enfant
QF1	36 €
QF2	44 €
Hors QF	50 €
Non allocataire	62 €



Bien que les avis soient partagés sur l'opportunité de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les communes, dont Andelnans, les appliqueront à la rentrée de septembre 2014.

Vos enfants iront donc à l'école **cinq jours** par semaine, y compris le mercredi matin, et la commune, sous sa responsabilité, leur proposera **trois heures de temps d'activités périscolaires par semaine**.

Aussi, dans ce cadre contraint, nous avons travaillé pour que ces temps d'activités périscolaires **soient mis à profit au mieux** pour les enfants par le biais d'activités culturelles, sportives ou citoyennes. Ces temps, sans faire appel à de l'apprentissage, iront dans le sens de la **réussite éducative** et favoriseront **l'ouverture d'esprit** et la **découverte** de disciplines diverses et variées.

Il faut toutefois reconnaître que ce projet demande un investissement humain mais également financier important pour la commune.

Humain d'abord, puisqu'après un travail de concertation entre la municipalité, les enseignants et l'Inspection d'Académie pour définir une organisation hebdomadaire, il nous a fallu, et il nous faudra encore recruter des intervenants professionnels compétents et motivés.

Les services de la commune se sont également mobilisés. Certains ont travaillé à l'élaboration et au suivi du projet ; d'autres, diplômés pour travailler avec les enfants, ont proposé des activités en lien avec leurs centres d'intérêt, qu'ils animeront à la rentrée.

Nous pouvons aussi compter sur les bénévoles, qui, forts de leur patience et de leur bienveillance, encadreront des groupes d'enfants.

Financier également, car cette réforme reste couteuse pour la commune. Elle nécessite des recrutements importants, de nombreux achats de matériel et génère des frais de fonctionnement. Nous bénéficierons de subventions de l'État et de la CAF pour l'année scolaire 2014-2015, mais sans la garantie qu'elles soient durables. Une participation financière des familles, votée par le Conseil municipal, est en ce sens indispensable dans l'optique de l'organisation d'un service de qualité.

La commune mise enfin sur **les échanges avec les parents concernés**. C'est pourquoi la commune a recruté un coordinateur périscolaire, qui sera **disponible** pour répondre à vos questions et pour assurer un **suivi** des activités de vos enfants. Nous envisageons également de développer une partie du site internet de la commune pour assurer une **information régulière**.

Aussi, bien que nous sachions par expérience que le démarrage d'un projet reste une phase difficile, nous avons l'assurance de pouvoir compter sur une équipe impliquée et volontaire pour mettre en place une offre d'activités enrichissante.

Nous vous donnons donc rendez-vous à la rentrée et vous souhaitons, dès à présent, un bon été.

Bernard MAUFFREY
Maire

Pascale AUBERT
Adjointe en charge des affaires scolaires
et périscolaires

L'organisation hebdomadaire suivante a été votée conjointement par le Conseil municipal et par les conseils d'école :

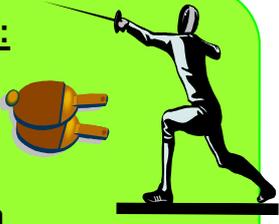
7h30-08h30					
08h30-09h30					
09h30-10h30					
10h30-11h30					
11h30-12h30					
12h30-13h30					
13h30-14h30			ACCUEIL ET REPAS POSSIBLES A DANJOUTIN		
14h30-15h30		TAP PRIMAIRES 15H00 / 16H30		TAP MATERNELLES 13H30 / 16H30	TAP PRIMAIRES 15H / 16H30
15h30-16h30					
16h30-17h30					
17h30-18h15					

 TAP Primaires
  Bus
  Temps scolaire
  Temps périscolaire

Les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) visent à proposer aux enfants l'accès à des activités de découverte, d'éveil et d'épanouissement.

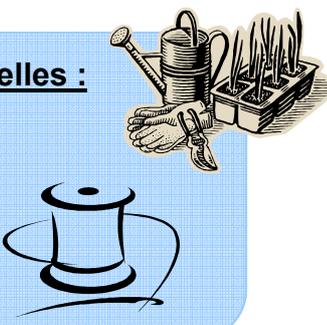
Activités sportives :

- Tennis de table
- Baby-ping
- Escrime
- Gymnastique
- Relaxation / Yoga
- Athlétisme
-



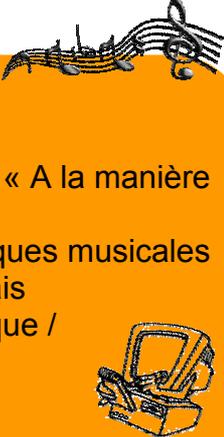
Activités artistiques et manuelles :

- Tricotin, couture, canevas
- Cuisine
- Jardinage
- Atelier lecture / écriture
- Découverte des sciences
-



Activités culturelles :

- Théâtre
- Découverte d'artistes « A la manière de ... »
- Découverte des pratiques musicales
- Découverte de l'anglais
- Initiation à l'informatique / multimédia
-



Activités citoyennes :

- Sécurité routière
- « A la découverte de la 1^{ère} guerre mondiale »
-



En plus de ces activités, des **études surveillées** seront organisées le mardi sur le temps de TAP.



ARTICULATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

L'INSCRIPTION :

- Les activités des TAP sont **facultatives**.
- Une **participation financière** est demandée aux familles.
- L'inscription est valable pour **toute l'année scolaire**.
- Les familles des enfants scolarisés **en primaire** choisissent d'inscrire leur(s) enfant(s) en TAP soit **le mardi**, soit **le vendredi**, soit **les deux jours** (*ce choix est effectué pour l'année entière*).
- Pour les enfants scolarisés **en maternelle**, ces TAP sont regroupés **le jeudi après-midi**.

LES ACTIVITÉS :

- Le coordinateur périscolaire constitue les groupes d'enfants qui participent aux activités. Afin de favoriser **la découverte**, il définit les activités effectuées par ces groupes.
- Ces TAP permettent aux enfants de découvrir des activités **de façon récréative** et ne font **pas appel à de l'apprentissage**.
- Les activités proposées sont adaptées à l'âge des enfants.

LE DÉROULEMENT :

- Les activités sont organisées sur des cycles de 6 ou 7 semaines, qui correspondent aux périodes entre deux vacances scolaires (*exemple : de la rentrée scolaire aux vacances d'automne, de la fin des vacances d'automne à Noël, ...*)
- Les groupes d'enfants changent d'activités à chaque nouvelle période.

LES INTERVENANTS :

- **Le coordinateur périscolaire** veille à la bonne organisation des activités, met à la disposition des intervenants le matériel nécessaire, coordonne la gestion des enfants en s'assurant de leur sécurité. Il est à **l'écoute** des familles et des intervenants.
- **Le personnel d'encadrement :**
 - Des intervenants professionnels, diplômés et spécialisés.
 - Des agents de la commune (ATSEM et animateurs), formés pour travailler avec les enfants.
 - Des bénévoles, qui désirent faire partager leur intérêt pour une discipline.

LES LIEUX D'ACTIVITÉS :

- Salle informatique
- Salles de classe
- Salle d'activités du périscolaire
- Salle de restauration scolaire
- Grande salle du pôle
- Salle de réunion de la bibliothèque
- Bibliothèque
- Salle André Freschet
- Salle de motricité de l'école maternelle
- Plateau sportif extérieur

